

Beuvau des polices municipales:

François-Noël Buffet poursuit ses concertations sur le terrain



Après le lancement des travaux du Beuvau des polices municipales à Lyon le 21 février dernier, François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, était à Metz, aujourd'hui, pour poursuivre ses échanges avec les acteurs de la sécurité locale. Cette deuxième séquence était consacrée à la formation, à la reconnaissance et aux conditions de travail des policiers municipaux et des gardes-champêtres.

« CES AGENTS DEVOUES JOUENT UN ROLE CENTRAL DANS LA PROTECTION DES FRANÇAIS. LEUR SECURITE ET LEUR RECONNAISSANCE DOIVENT ETRE UNE PRIORITE POUR L'ÉTAT », A REAFFIRME LE MINISTRE. LES POLICIERS MUNICIPAUX SONT, EN EFFET, EXPOSES AUX MEMES DANGERS QUE LES FORCES NATIONALES DE SECURITE INTERIEURE, CETTE REALITE DOIT ETRE PLEINEMENT PRISE EN COMPTE DANS LA REFONTE DE LEUR CADRE DE TRAVAIL.

AUJOURD'HUI, IL EST IMPERATIF DE REAJUSTER LES PARCOURS DE FORMATION POUR REpondre AUX NOUVELLES REALITES DE L'INSECURITE ET POUR LES ADAPTER AUX BESOINS SPECIFIQUES DE CHAQUE TERRITOIRE. LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ET DES MERITES DES POLICIERS MUNICIPAUX CONSTITUE AUSSI UN ENJEU PRIMORDIAL. « LEUR COURAGE, LEUR REACTIVITE ET LEUR PROFESSIONNALISME MERITENT D'ETRE RECONNUS A LA HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT QU'ILS MANIFESTENT QUOTIDIENNEMENT POUR ASSURER LA SECURITE DE NOS CONCITOYENS », A DECLARE LE MINISTRE. ENFIN, LA QUESTION DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POLICIERS MUNICIPAUX DOIT FIGURER PARMIS LES PRIORITES DES DEBATS.

NEANMOINS, « LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE CE BEUVAU RESTE LE PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES », A-T-IL CONCLU. ET D'AJOUTER, « NOUS VOULONS ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES POLICES MUNICIPALES EN FONCTION DES REALITES LOCALES, MAIS EN LAISSANT AUX MAIRES LA LIBERTE DE DECIDER DES EVOLUTIONS QU'ILS SOUHAITENT ADOPTER. C'EST A EUX QU'IL REVIENDRA DE DECIDER. »

LES ECHANGES SE POURSUIVront JEUDI A MEAUX, POUR ABORDER DES SUJETS LIES A LA DEONTOLOGIE, A LA RESPONSABILITE ET A LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES POLICIERS MUNICIPAUX. PUIS, LE 10 MARS AU HAVRE POUR DISCUTER DE LA MUTUALISATION DES MOYENS ENTRE COMMUNES ET DE LA COORDINATION DES POLICES MUNICIPALES AVEC LES FORCES NATIONALES DE SECURITE INTERIEURE.

CES ECHANGES DOIVENT PERMETTRE DE PRESENTER, AVANT L'ETE 2025, UN PROJET DE LOI SUR LA MODERNISATION DES POLICES MUNICIPALES.



Enjeux sociaux

En France, 4.500 communes ont leurs polices municipales. Depuis une loi de 1999, elles se sont professionnalisées et peuvent être armées. Mais depuis la place Beauvau, le ministère de l'Intérieur souhaite aller plus loin. Dans un [communiqué](#), François-Noël Buffet précise que "plus que jamais, les polices municipales ont un rôle à jouer dans la sécurité des Français. Depuis 1999, le cadre juridique des polices municipales n'a pas fondamentalement évolué, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter ce cadre aux nouvelles réalités de l'insécurité en France. Le moment est venu de débattre, d'écouter, de rassembler les propositions puis de décider".



**S
A
F
P
T** **AUTONOME**
LIBRE, INDEPENDANT



M. Thierry CAMILIERI

Tel : 06 46 43 79 42

Mail : thierry.camilieri@safpt.org

M. Gregory PETYT

Tel : 06 77 60 65 58

Mail : gregory.petyt@safpt.org

Secrétaires Généraux Adjoint National

Alex MAZIERS Membre et Référent Filière sécurité (Police Municipale, ASVP et Gardes Champêtres)

Tel : 06 88 20 78 68 - Mail : police.municipale@safpt.org

